vre du Prey, ont-ils pu intervenir si activement en faveur de M. Petit. Je m'étonne que les faits reprochés à ce dernier, n'aient donné lieu de la part de la chancellerie, à aucune sanction.

M. Duplantier s'étonne que les magistrats qui ont pris la fuite avec M. Petit, aient reçu des décorations au contraire de ceux restés à Amiens en 1914, et sur un ton véhément, M. Duplantier conclut : « J'ai apporté sans haine et sans crainte la thèse corroborée par des documents officiels. Il est temps que la loi s'applique à tous également et que les magistrats qui ne se sont pas conduits en bons français, soient chatiés. Le pays aspire la justice absolue qui doit être la même pour tous et à laquelle chacun doit le respect ».

M. BACHELET, sénateur du Pas-de-Calais, intervient en faveur de M. Petit, et déclare que M. Duplantier a exagéré.

M. DE JOUVENEL lui répond que le 5e bureau s'est surtout préoccupé des irrégularités de l'élection. A son tour, M. JENOUVRIER intervient pour l'annulation de l'élection.

Une dernière intervention — étonnante celle-là — de M. Dominique DELAHAYE : L'attitude de M. Petit et ses arguments à la tribune lors du premier débat, dit-il, ont été piteux. Aujourd'hui, il a fui une fois de plus : Invalidons-le de suite.

Le débat se poursuit encore quelques instants. Enfin on vote.

Pour bien marquer la signification du vote qui va être émis, M. Perrier déclare :

Nous donnerons à notre vote cette signification que nous reconnaissons comme vraies les assertions apportées ici par M. Duplantier.

L'annulation des opérations électorales du Pas-de-Calais est prononcée.

Le Président : *En conséquence, M. Petit est invalidé.* Avis en sera donné au Ministre de l'Intérieur.

La séance est ensuite levée.

Hâtivement la Chambre a poursuivi l'examen du budget

Paris, 28 juin. — La Chambre a poursuivi l'étude du projet de budget de 1923, renvoyé par le Sénat. Elle semble faire toute diligence pour éviter un nouveau douzième provisoire.

Au cours de la séance de la matinée, divers prélèvements de crédits sont adoptés. On rétablit un crédit de 37.550 francs pour les traitements du personnel des laboratoires, un crédit de 2.700.000 francs pour les douanes et un crédit de 533.220 francs en faveur du personnel des contributions indirectes. Les derniers chapitres du budget des finances sont adoptés et la séance est levée.

Défilé de budgets

La séance est reprise à 15 heures. On adopte la proposition de M. SAINT-VENANT, tendant à modifier la loi du 17 juin 1913, en faveur des femmes en couches. L'examen du budget est ensuite repris. Le budget de la Justice est voté sans debat et on passe à celui des Affaires Etrangères. BERTHON réclame la reprise des relations avec la Russie, pour suivre le désir des Chambres de Commerce.

La Chambre passe ensuite au budget de l'Intérieur. Le Ministre en profite pour demander l'augmentation des crédits pour son personnel.

M. François LEFEBVRE, le député-maire de Denain, demande le rétablissement à 2.800.000 francs des crédits du chapitre A (service des réfugiés) que le Sénat a diminués de 900.000 francs.

Le Ministre de l'Intérieur promet que les réfugiés ne souffriront pas de la réduction qui est maintenue.

Les autres chapitres sont adoptés sans discussion et la séance est levée.

Le Congrès de la Mutualité et de la Coopération Agricole

Bourg-en-Bresse, 28. — C'est à neuf heures ce matin que s'est ouvert le XIe Congrès National de la mutualité et de la coopération agricole.

M. Henry Chéron, Ministre de l'Agriculture, qui présidait, était entouré notamment de M. Bachelet, sénateur, des délégués de toutes les régions de la France participant au Congrès.

Plusieurs discours ont été prononcés.

M. Chéron a montré le rôle considérable que les mutuelles vont avoir à remplir dans l'application de la loi du 15 décembre 1922, sur les accidents de travail.

Le bandit Delval serait-il un dément ?

On enquête à Béthune sur la responsabilité du tueur de gendarmes

L'assassin des gendarmes Cabuzel et Petit, à Auchy-les-La Bassée, Marcellin Delval, déjà condamné à mort par la Cour d'assises de Toulon a de nouveau, comparu hier, devant le juge d'instruction de Béthune.

Il était assisté de son défenseur Me de l'Estolle que nous avons pu rencontrer et qui nous a confié qu'il serait possible que l'examen du médecin-légiste commis par le juge d'instruction, sur l'état mental de son client donnerait lieu à une responsabilité limitée.

Le passé de Delval comporte, paraît-il, tout une série de faits tout particulièrement troublants.

L'instruction de l'affaire Delval est sur le point d'être terminée, nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Un cyclone fit à New-York de nombreuses victimes

New-York, 28. — Une tempête, due à un cyclone, s'est abattue mardi soir sur New-York, tuant quatre personnes et en blessant un grand nombre d'autres, démolissant un certain nombre de maisons et enfin mettant un terme à la chaleur intense qui régnait.

Des centaines d'arbres déracinés encombrent les parcs de Brooklyn; des poteaux téléphoniques ont été abattus dans la banlieue. La police établit des barrages pour empêcher les passants d'être électrocutés.

Un escroc à l'annonce

Il opéra à Lille, notamment. On l'a arrêté à Paris, son quartier général

Il y a quelque temps, l'attention de diverses personnes était attirée par l'annonce suivante parue dans un journal de Lille :

OFFRE GRACIEUSE : Attention ! — Aux lecteurs et lectrices de ce journal, envoi très discret en mains propres, d'une chose de grande valeur et sensationnelle.

« L'annonce ajoutait qu'il fallait s'adresser à Paris, case 7, bureau de poste 13, pour obtenir « la chose de grande valeur et sensationnelle », qui serait remise... contre remboursement d'une somme de 5 fr. 75.

Plusieurs personnes de Lille écrivirent à l'adresse précitée. Peu de jours après il leur était adressé un charmant petit paquet paraissant contenir un portefeuille, mais ne renfermant en réalité, qu'un bristol glacé, sur lequel étaient polygraphiées, au recto et au verso, diverses formules, ayant la prétention d'être magiques et de porter bonheur à leur possesseur.

Voici du reste un court échantillon de ces élucubrations :

« Conservez soigneusement cet autographe n'oubliez pas que « Omme » est le plus précieux trésor de l'Univers.

« Consultez-le chaque jour, à toute heure, il vous conduira aux plus hautes destinées, sans aucun effort de votre part. Tout dans la vie vous sourira et vous réussirez dans toutes vos entreprises..... etc..., etc... »

Cela était signé : Sylvain de Lucey.

Furieuses d'avoir été ainsi jouée, l'une de ces personnes habitant le quartier de Wazemmes à Lille, alla trouver M. Benoit, commissaire de police du secteur et lui fit part de ses doléances.

Le magistrat après contrôle des faits se rendit au Parquet et mit au courant de cette affaire M. Blanchard, juge d'instruction.

L'escroc est pincé

Immédiatement M. Blanchard, lança un mandat d'arrêt contre l'auteur de ces escroqueries et envoya à la police parisienne, chargée de le mettre à exécution, toutes les instruction utiles, notamment un ordre de perquisition au domicile de « Sylvain de Lucey », aussitôt que celui-ci serait tombé entre ses mains.

Dans la capitale, une surveillance fut organisée autour de la case 7 du bureau 13 et mercredi soir, son titulaire était appréhendé au moment où il venait retirer la correspondance que de nouvelles victimes lui adressaient.

Il s'agit d'un sieur Petit Sylvain âgé de 26 ans né à Lucey (Côte-d'Or), qui s'était ennobli aux yeux de correspondants bénévoles, en joignant simplement à son prénom, le lieu de sa naissance.

Nous ignorons à l'heure actuelle les résultats des investigations menées dans la demeure de cet escroc, mais tout nous permet de croire qu'elles furent fructueuses et que Sylvain Petit, mettait en coupe réglée toutes les régions de France.

Nous serons d'ailleurs bientôt fixés à cet égard car le propriétaire de la case n. 7, bureau 13, doit être incessamment transféré à Lille.

En tous cas et quoi qu'il en soit, cette affaire fait grand honneur à la vigilance et à l'esprit d'initiative de MM. Blanchard et Benoit, qui méritent, en l'occurence, de sincères et chaleureuses félicitations.

La Ruhr les réparations

Les funérailles des Belges assassinés ont eu lieu Jeudi

Düsseldorf, 28. — Les funérailles des soldats belges De Proft et Lemmens, tués à Sickingmulle, le 21 juin, ont eu lieu aujourd'hui. Le général commandant le détachement belge de la Ruhr a épinglé la croix de chevalier de l'ordre de Léopold sur les cercueils. Dans l'assistance, on remarquait le groupe des officiers français et belges; le colonel Barfottier, représentant le général Degoutte. Les nombreux Allemands, échelonnés sur le parcours, gardèrent une attitude respectueuse. La grandeur et la solennité de la cérémonie ont produit une profonde impression sur eux.

Les enlèvements de charbon

Paris, 28. — Le ministère des travaux publics a dressé, hier, un tableau comparatif des enlèvements de coke et de charbon effectués depuis le début des opérations de reprise dans la Ruhr.

Il en résulte que, sauf le fléchissement correspondant à la grève des chemins de fer belges, le rendement n'a cessé d'augmenter, pour atteindre à présent le chiffre prévu par M. Le Trocquer, soit 10.000 tonnes de coke et 15.000 tonnes de charbon par jour.

Un dollar vaut 150.000 marks

Berlin, 28. — La tentative faite par la Reichsbank et le gouvernement allemand pour soutenir le mark, semble vouée à un échec complet.

Après une baisse de quelques jours, le dollar a retrouvé, hier, son cours de 150.000 marks, ce qui rend vain l'espoir du gouvernement de soutenir le cours de sa monnaie pendant la période nécessaire à l'industrie pour l'achat de ses matières premières.

Dans les milieux financiers, on estime notamment que, d'ici septembre, les prix subiront une hausse pouvant aller jusqu'à 100 %, si bien que toutes les mesures prises par le gouvernement pour enrayer la crise, se trouveraient réduites à néant.

Un Concours International de Musique à Toulouse

Toulouse, 28. — La ville de Toulouse organise pour juin 1924, un grand concours international de musique, doté de plus de 100.000 francs de prix, dont 80.000 francs en espèces.

Le jury comprendra les plus hautes personnalités du monde musical.

La Journée Sportive

Cyclisme

Le Tour de France

H. PELISSIER, PREMIER A L'ETAPE CHERBOURG-BREST

Brest, 28. — Voici l'ordre d'arrivée des coureurs du Tour de France :

1er, Henri Pélissier ; 2e, Francis Pélissier, en 15 h. 44 m. 15 s. ; 3e, Botelchia ; 4e, Thys ; 5e, Bellenger ; 6e, Tiberghien, en 15 h. 44 m. 52 s. ; 7e, Gauthais, 15 h. 48 m. 24 s. 8e, Scieur ; 9e Standaert, même temps ; 10e, Dépaiw, 15 h. 48 m. 57 s. ; 11e, Vorstaet, même temps ; 12e, Alancourt, 15 h. 50 m. 10 s. 13e, Godard, 15 h. 52 m. 12 s.

DEUX EPREUVES DE L'UNION CYCLISTE MOULINOISE, DE LILLE

L'Union Cycliste Moulinoise, de Lille, organise pour le 8 juillet prochain, deux grandes courses cyclistes dotées de 1.000 francs de prix :

1° Sur le parcours Lille-Arras et retour, soit 100 kilomètres. Départ à 2 h. 30 ; engagement 4 francs, reçus dès ce jour jusque l'heure du départ, au siège de l'Union Cycliste Moulinoise, 4, rue du Faubourg d'Arras, Lille.

2° Grand-Prix de Moulins-Lille des Juniors de moins de 17 ans, Lille-Carvin et retour, soit 35 kilomètres. Départ à 3 heures précises ; engagement, 3 francs.

LA COURSE DENAIN-LILLE ORGANISE PAR LE VELO-CLUB DENAISIEN

Nous avons annoncé déjà cette belle épreuve attendue avec impatience par les amateurs de la région et qui se disputera dimanche prochain 1er juillet, sur le parcours Denain-Lille et retour.

Le futur Denain-Lille suivra cet itinéraire : Départ provisoire du siège, départ officiel, Gare du Nord, Hélesmes, Hasnon, Millonfosse Beuvry, Orchies, Auchy, Capelle, Pont-à-Marcq, Evelin, Ronchin (contrôle fixe), Bersée, Faumont, Râches, Douai, Sin-le-Noble, Dechy, Guesnain (contrôle fixe), Lewarde, Auberchicourt, Aniche, Abscon, Escaudain, Denain, arrivée Café du Nord, place Gambetta, siège du V. C. D.

La course est ouverte aux coureurs internationaux de toutes catégories : 1.000 francs de prix et primes seront attribuées aux vainqueurs.

Les coureurs devront se rassembler au Café du Nord pour retirer leur dossard, à 1 h. 30, pour que le départ officiel puisse être donné à 14 heures.

Rappelons que le droit d'engagement est fixé à trois francs, reçu jusqu'au départ.

Hippisme

LES COURSES DE BETHUNE

Dimanche prochain 1er juillet auront lieu sur le magnifique hippodrome de Labuissière complètement restauré et pourvu d'améliorations importantes, les courses organisées par la Société Hippique de Béthune.

Outre une vaste tribune et une passerelle en bois, il y aura une passerelle en ciment armé, longue de 35 mètres, du haut de laquelle les spectateurs pourront contempler le champ de courses dans toute son étendue et suivre les péripéties de chacune des épreuves.

Les courses commenceront à deux heures précises. Elles sont au nombre de sept, quatre au trot et trois au galop.

Courses au trot :

Prix du Conseil Général. — Six chevaux engagés (au trot monté ou attelé).

Prix des Houillères et du Chemin de Fer du Nord. — Douze chevaux engagés, dont un seul a déclaré forfait (au trot attelé ou monté en partie liée).

Prix du Gouvernement (au trot monté) — Sept chevaux engagés, dont un seul a déclaré forfait.

Prix de la Ville de Béthune (au trot attelé). — Douze chevaux engagés, dont deux ont déclaré forfait.

Courses au galop :

Prix de la Société d'Encouragement. — Course plate, hors série n. 2. Onze chevaux engagés.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France. — Steeple-chase. Quatorze chevaux engagés.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement. — Course de haies Dix-huit chevaux engagés.

Etant donné le nombre et la valeur des chevaux engagés dans chacune des épreuves, les courses au trot, comme les courses au galop promettent d'être fort intéressantes. Ces épreuves sont d'ailleurs dotées de 26.000 francs de prix.

Comme l'an dernier, le pari mutuel fonctionnera au pesage et sur la pelouse.

De nombreux autobus assureront le service entre Béthune-Gare et l'Hippodrome, à partir de midi.

Afin de faciliter l'accès du champ de courses aux voitures et aux automobiles et éviter tout encombrement, des cartes de voitures et de pelouse pourront être prises à l'avance chez MM. L. Darras, rue des Treilles et Fournier, à l'angle de la rue Grosse-Tête.

COURSES A AUTEUIL

1re Course. — 1. Djavid (Biollot), g. 21.50, p. 14.00 ; 2. Marlette (Legros), p. 17.00.

2e Course. — 1. Le Glaive (Head), g. 41.00, p. 21.00 ; 2. Magatin (Lassus), p. 17.00.

3e Course. — 1. Salario (D. Dufloure), g. 40.00, p. 12.00 ; 2. Depaaume (Atkinson), p. 13.50.

4e Course. — 1. Mitanaise (Gotlieb), g. 23.00, 5e Course. — 1. Orien (Hervé), g. 48.00, p. 21.00) 2. Gabriel (Mitchell), p. 15.00 ; 3. Bus (Legrand), p. 10.50.

6e Course. — 1. Servedac (Dufleure), g. 22.00, p. 12.50 ; 2. Brittanie (Hervé), p. 11.00.

Le temps d'aujourd'hui

BEAU

Beau nuageux et doux. Vent faible ou nul.

Un terrible drame aux Buttes-Chaumont

Un débitant tua l'amant et blessa grièvement sa femme

Paris, 28. — Au cours d'une discussion, hier soir, dans le parc des Buttes-Chaumont, le marchand de vins Elie Pautel, 30 ans, 238, rue des Pyrénées, a tué sur sa femme, 30 ans, et sur l'ami de cette dernière, Fernand Rouge, 26 ans, 21, rue Vicq-d'Azir, cinq coups de revolver.

Rouge est mort peu après, à l'hôpital Tenon. Mme Pautel, grièvement blessée, a été admise à l'hôpital Saint-Louis.

Le meurtrier a été arrêté.

La Coupe Michelin

Desfourneaux la détient il a couvert les 2819 km. en 22 h. 30' 52"

Le Bourget, 28. — Le lieutenant Desfourneaux a terminé le parcours, convrant les 2.819 kilomètres en 22 h. 30' 52", réalisant une moyenne de 123 kilomètres à l'heure environ. Il détient, par cette performance, détenteur de la Coupe, dont le commandant Vuillemin était le tenant, en 27 h. 12', soit avec une moyenne de 105 kilomètres.

L'avion du lieutenant Desfourneaux a capoté à l'atterrissage. Le pilote n'a pas été blessé.

De son côté, le lieutenant Vuillemin a fait hier, un tentative pour améliorer son temps, mais il a échoué.

Ce matin, trois nouveaux concurrents ont pris le départ : le capitaine Girié, de Lyon ; l'adjudant Forgny, de Villacoublay et qui atterrit à Valenciennes puis en repartit ; le lieutenant Pugel, de Valenciennes, sur Villacoublay, Bordeaux, Toulouse, etc.

Le capitaine Girie arriva à Valenciennes à 13 h. 30 ; il en repartit à 14 heures pour Mourmelon.

L'attentat contre le Président du Conseil Serbe

Belgrade, 28. — Dans son interrogatoire, M. Raitch, auteur de l'attentat contre M. Pachitch, a déclaré avoir voulu tuer le président du conseil comme protestation contre la politique de concessions qu'il pratiquait vis-à-vis du parti Raditch.

Raitch n'a manifesté aucun regret.

M. Theunis a accepté de constituer le Cabinet

Il a informé le Roi des Belges de sa décision

Bruxelles, 28. — A l'issue d'une réunion de la droite et de la gauche libérale lui témoignant leur sympathie et leur confiance, M. Theunis s'est rendu chez le roi à 18 h. 30 pour lui faire connaître qu'il acceptait la mission de constituer le cabinet.

Tué sous un éboulement aux Mines de Marles

Un terrible accident s'est produit, jeudi, à la fosse n. 2 des mines de Marles. Le mineur Thomas Vrobel, ujet polonais, âgé de 30 ans, père de trois enfants, demeurant rue de Boulogne, à Calonne-Ricouart, était occupé à des travaux de ranchage à la veine Thérèse. Tout à coup, un éboulement se produisait et le malheureux ouvrier se trouva enseveli sous un amas considérable de terres et de pierres.

L'accident s'était produit à 3 heures du matin et ce ne fut qu'à 10 heures que l'on parvint à dégager le cadavre du mineur. Le corps fut reconduit à son domicile.

A noter que le 23 juin dernier, le délégué mineur de cette fosse avait signalé l'état défectueux des voies et avait indiqué des précautions à prendre, le danger étant imminent.

Une garde-barrière roule sous un train à Eleu-dit-Lauwette

Cet après-midi, Mlle Jeanne Dupuis, âgée de 19 ans, fille du garde-barrière des mines de Liévin, au passage à niveau de la route d'Arras à Eleu-dit-Lauwette, à l'annonce d'un train, s'empressa pour interrompre la circulation, assez intense à cet endroit. Elle venait de fermer un côté de la barrière quand, traversant les voies pour fermer l'autre côté, elle fut accrochée à la jupe par une rame de wagons qu'on venait de refouler. Traînée sur plusieurs mètres la malheureuse roula sous les roues d'un wagon, qui lui sectionna la jambe droite et le pied gauche.

Relevée aussitôt par des témoins de l'accident, Mme Dupuis fut transportée d'urgence à l'hôpital de Lens, où elle reçut les soins empressés du médecin de service. Son état est très grave; il inspire certaines inquiétudes, étant donné l'état de grossesse avancée de la pauvre fille.

Pour en finir à Lausanne

Les alliés vont se mettre d'accord pour une démarche collective

Paris, 28. — M. Massigli, secrétaire de la conférence de Lausanne, est arrivé hier à Paris, apportant le projet de déclaration collective qu'ont élaboré, à Lausanne, les délégués alliés. Cette déclaration est destinée, on le sait, à mettre fin à l'obstruction faite par les Turcs dans la question des coupons de la dette et des concessions. En même temps, les Alliés entendent préciser leur attitude au sujet de Constantinople. Le projet a été soumis pour approbation à M. Poincaré. Dès que les trois gouvernements alliés se seront mis d'accord, la démarche collective sera faite à Lausanne.

D'autre part, un télégramme de Lausanne annonce que les plénipotentiaires alliés, en possession des instructions de leurs gouvernements, se sont réunis, à 11 heures et demie, chez sir Horace Rumbold, avec les experts financiers.

L'extraordinaire disparition d'un Conseiller général

La mer rejeta un cadavre, on crut à tort qu'il s'agissait de M. Quemeneur

Le Havre, 28. — A Octeville-sur-Mer, la mer rejetait sur les galets de la grève, le cadavre d'un homme vêtu d'un maillot de baigneur, paraissant avoir séjourné peu de temps dans l'eau.

Le noyé fut inhumé sans avoir pu être identifié.

On crut hier que cet inconnu pouvait être M. Quemeneur.

Il n'en est rien.

L'enquête menée à ce sujet a établi que le signalement du cadavre ne correspondait nullement à celui du conseiller général du Finistère.

Le compagnon du disparu a été interrogé

Paris, 28. — M. Sezenec, le courtier de Mortaix, qui accompagnait M. Quemeneur dans son voyage, a été entendu ce matin par le commissaire spécial de la Sûreté Générale, qui est chargé de l'enquête.

Cette déposition sera reprise.

D'autre part, à la demande de la Sûreté Générale, le parquet de Brest a adressé hier soir au parquet de Mortaix une commission rogatoire pour que l'automobile de M. Sezenec, dans laquelle M. Quemeneur effectua le voyage de Rennes à Dreux, soit immédiatement mise sous scellés.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Deux malandrins cambriolèrent une maison près d'Audruicq

Jean Audrain, ouvrier boulanger, à Paris, âgé de 29 ans, est inculpé de vols qualifiés. Voici la relation de son exploit :

Le 26 octobre 1921, vers 7 heures 30, les époux Mathieu quittaient leur domicile, situé à la sortie du bourg d'Oye-Plage, pour se rendre en voiture à Audruicq, et à Vieille-Eglise.

Quand ils rentrèrent, vers 14 heures, ils constatèrent que leur maison avait été cambriolée.

A l'intérieur, tout était en désordre, un secrétaire et un coffret ayant contenu leurs valeurs et objets précieux avaient été forcés. Sur place, ils trouvèrent la pince de fer dont on s'était servi pour forcer portes et serrures.

Les voleurs avaient emporté vingt Bons du Trésor de 500 francs chacun, trois billets de banque de 100 francs, environ 75 francs en coupures et pièces de monnaie diverses, des bijoux, des vêtements, du linge, le tout d'une valeur de 5.000 francs.

Des vêtements laissés par eux laissèrent à penser aux victimes de ce cambriolage que les auteurs étaient deux vagabonds aperçus dans la matinée rôdant autour de la maison.

M. Mathieu avait fait opposition au paiement des bons soustraits. Le 11 avril 1922, il était avisé que l'un des bons volés avait été négocié par un agent de change, à Paris; le 18 mai suivant, un nouvel avis lui faisait connaître que six autres bons avaient été compris dans un dépôt pour conversion effectué par la Compagnie fermière de Vichy. L'information permit d'établir que ces six derniers bons avaient été vendus le 3 novembre 1921, à la banque Verrept et Sieters, à Anvers, par un sieur Audrain ean, né à Glomel, ayant déclaré habiter Belle-Isle.

Audrain fut découvert à Paris, où il venait de purger une peine de six mois pour vol. Il fut arrêté le 29 novembre 1922.

Le voleur nia tout d'abord, mais mis en présence des époux Mathieu, il fut reconnu sans hésitation pour être l'un des deux vagabonds remarqués le jour du vol.

Le 30 janvier 1923, Audrain se décida à faire des aveux, mais il a prétendu qu'il s'était borné à faire le guet pendant que son camarade Marais commettait le vol et que ce dernier ne lui avait remis que 600 fr. et les objets trouvés en en possession.

Marais n'a pu être découvert.

Audrain a été condamné de nombreuses fois pour vols. Il est passible de la relégation.

Jean Audrain est condamné à **HUIT ANS DE RECLUSION ET A LA RELEGATION A L'EXPIRATION DE SA PEINE.**

Le coefficient du coût de la vie dans le Nord

Il a été fixé à 4,08 par la Commission officielle

Les travaux de la Commission officielle du Nord du Coût de la Vie, ont abouti, jeudi, à une solution en ce qui concerne l'établissement du coefficient pour la période d'été.

Cette décision a été prise au cours de la réunion tenue de 2 à 4 heures après-midi, à la préfecture du Nord. Le chiffre officiel du nouveau coefficient est 4,0821.

La Commission du Coût de la Vie prit d'abord connaissance des chiffres établis par les trois sous-commissions au cours de leurs enquêtes minutieuses. Elle procéda ensuite à une légère mise au point. Puis les chiffres définitifs ayant été définis, discutés et admis, les coefficients respectifs s'établirent comme suit : alimentation, 4,0337; habillement, 5,2337; habitation, 2,85; chauffage, 3,89309; entretien, 4,24452; Dépenses diverses, 3,74631.

La totalisation de ces coefficients donne un coefficient général pour le Nord, de 4,0821.

— Le jeudi 11 octobre prochain, aura lieu une nouvelle réunion générale de la Commission du Coût de la Vie, pour la fixation du coefficient propre à la période automnale.

AUX RHUMATISANTS

gravement atteints et souffrant depuis longtemps

Personne ne discute plus maintenant la supériorité des traitements de l'Institut Anti-Arthritique. Celle-ci est d'autant plus grande que la plupart des rhumatisants et autres malades qui s'y adressent ont déjà pendant des années consulté d'innombrables médecins et essayé toutes les médications, sans aucun résultat. C'est donc après avoir été déclarés incurables et abandonnés de tous qu'ils sont venus en désespoir de cause chercher la guérison dans cet établissement auquel se trouvent ainsi soumis chaque jour les cas les plus difficiles. Les innombrables lettres de reconnaissance reçues continuellement par le médecin chef prouvent à quel point les espoirs de ces malades ont été réalisés. Voici plusieurs cas d'une grande difficulté qui ont été admirablement guéris, malgré l'échec complet de toutes les médications précédentes.

APRES 23 ANS DE SOUFFRANCES CETTE ARTHRITE SECHE AYANT RESISTE A TOUS TRAITEMENTS EST GUERIE A L'INSTITUT

DEPUIS 23 ANS je souffrais d'arthrite sèche des deux genoux. Je ne pouvais presque plus marcher, et quand j'essayais, je souffrais à crier et devais m'appuyer sur les mains pour y arriver. Il était impossible de les faire plier et je ne pouvais plus me baisser.

J'avais essayé de me guérir par tous les moyens sans succès : massages, pointes de feu, frictions, enveloppements, rien n'y fit.

Depuis deux mois, JE SUIS COMPLETEMENT GUERIE, je marche comme à vingt ans, malgré mes 45 ans. Je fais mes 7 kilomètres et tous mes travaux sans fatigue. APRES 23 ANS DE SOUFFRANCES, inutile de vous dire quelle reconnaissance je vous ai de m'avoir guérie. Signé : M. Lecocq, 113, Café de la Gare, à Haveluy, arrondissement de Valenciennes, Nord.

SCIATIQUE TRES ANCIENNE GUERIE EN QUELQUES JOURS

DEPUIS 1911, j'étais atteint d'une sciatique de la jambe gauche qui ne fit que s'aggraver depuis cette époque et devint surtout très douloureuse depuis 1916. Je souffrais dans cette jambe depuis les reins jusqu'au mollet, ainsi que dans l'aine et au-devant de la cuisse qui pliait très mal, ayant beaucoup de difficultés pour me baisser. Depuis quelques mois je commençais à ressentir les mêmes douleurs dans la jambe droite. Le travail m'était devenu très pénible, les souffrances ne me quittant pas. Je boitais très fort de la jambe gauche.

Après un traitement de quelques jours suivi à votre Institut je n'ai plus aucune douleur, je ne boite plus du tout, et mieux JE PUIS MEME COURIR SANS SENTIR DE DOULEURS. Le travail reprit ne me cause plus même de fatigue. Signé : Léon BOUILLET, 1, rue Goeuilzin, Cité des Cheminots, à Douai (Nord).

DEPUIS HUIT ANS Mme MARY SOUFFRAIT JOUR ET NUIT, REVEILLANT LES SIENS PAR SES CRIS ELLE EST GUERIE DES LA PREMIERE VISITE

Merci, cher Docteur, de votre miraculeuse guérison. DEPUIS 1915 — SOIT HUIT ANNEES — je souffrais jour et nuit à pousser des cris qui empêchaient le sommeil de tous dans ma maison. C'était un vrai martyre, les souffrances étaient si violentes que pour chercher un adoucissement j'employais jusqu'à un kilog. de farine de moutarde pure par semaine, mon dos était en sang. JE NE POUVAIS PLUS RIEN FAIRE, ni coudre ni même laver la vaisselle. Maintenant que je suis guérie, il me semble que j'ai gagné une fortune de pouvoir faire mon ménage.

Les douleurs occupaient le dos, les omoplates et les épaules. Ma guérison a été un vrai miracle. LA PREMIERE VISITE faite il y a quinze jours a définitivement fait disparaître toute douleur. Dès le lendemain je n'avais plus rien du tout. Je ne peux pas revenir d'avoir tant souffert et d'avoir été guérie avec une rapidité si prodigieuse. Signé : Mme Mary, 15 bis, rue des Trois-Filloires, Arras (Pas-de-Calais).

Le traitement de l'Institut Anti-Arthritique n'est pas douloureux, ne demande que quelques minutes chaque fois et le prix de la consultation qui n'est que de 10 francs le met à la portée des bourses les plus modestes. L'établissement est ouvert de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h., les dimanches et jours de fêtes, de 9 h. à midi. L'Institut est situé à Lille, 67, rue Barthélemy-Delespaul.

9610

FEUILLETON DU 30 JUIN 1923 — N° 55

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

VI

LA SITUATION SE PRECISE

Il s'était mis entre elle et Gaston !...

... Gaston perdu pour elle sans rémission, Gaston auquel l'honnêteté même lui faisait, désormais, un devoir de ne plus penser...

Ah ! non... ne plus penser à lui... c'était trop exiger d'elle !...

Cela, elle ne le pouvait pas... elle ne le pourrait jamais !...

Ce n'était pas de son plein gré qu'elle avait épousé Jacques.

Jusqu'au dernier moment... c'est-à-dire, une heure même encore avant que, agenouillés tous deux devant l'autel, ils entendissent le prêtre qui présidait à la cérémonie nuptiale, prononcer les paroles sacramentales, elle avait déclaré à celui que l'irréductible volonté de son père, lui donnait pour maître :

— Renoncez à moi. Je ne vous aime pas. Jamais vous n'aurez mon amour.

Il avait passé outre.

Odieusement, il avait abusé de la situation qui la mettait sous sa dépendance.

En ce cas, quels scrupules pouvait-elle conserver ?

La tendresse... sainte... ardente... qu'elle avait vouée à l'officier, elle la lui garderait fidèlement...

... Jusqu'à sa dernière heure.

Mais — elle en avait fait le serment — jamais elle ne faillirait... et même — car tout est possible — si la vie la remettait en présence de Gaston — et elle demandait en grâce au ciel de lui épargner une pareille épreuve — elle demeurerait, malgré l'éloignement... malgré l'aversion que lui inspirait l'homme dont elle portait le nom... une honnête femme !...

D'ailleurs son amour à lui était éteint, sans doute.

Il n'en restait que des cendres.

A présent, il n'avait, pour elle, que du mépris.

De l'indifférence peut-être.

S'il ne l'avait oubliée, il l'oublierait un jour... De même que les fleurs poussent sur une tombe, dans le cœur de l'officier où les premières illusions étaient mortes d'autres illusions renaîtraient...

... Une jeune fille la prendrait par le charme de sa beauté... par l'attrait de ses vertus...

... Une jeune fille à l'oreille de laquelle il murmurerait les paroles passionnées qu'il lui avait murmurés, à elle.

Il se marierait à son tour.

Il se marierait à son tour.

Et il donnerait à une autre... les joies... le bonheur que la vie lui avait refusés, à elle Marcelle !...

Ah ! misère de nous !...

Pourquoi... en songeant à cette autre... à cette inconnue qui prendrait la place occupée par elle dans la tendresse de Gaston, la jeune femme sentait-elle une douleur aiguë l'étreindre brusquement... une douleur qui la faisait — pendant des heures et des heures... effaissée sur un canapé... meurtrie... sanglotante — s'enfermer dans sa chambre... la jolie chambre du chalet des Rêves dont elle tirait les rideaux pour faire des ténèbres autour d'elle, car même la lumière du jour lui était une souffrance !...

Regrets ?...

Désespoir d'avoir cédé — quoi qu'il dût arriver par la suite — aux ordres paternels ?...

Jalousie... inavouée... contre une rivale dont elle pressentait la venue dans la vie de l'officier ?...

Hélas ! elle n'osa s'interroger.

Et dans la nuit... dans le silence de la chambre... aménagée comme un nid d'amour... mais dont elle avait fait presque un sépulcre... elle avait peur d'elle-même.

... Peur des pensées qui... par moment... la poussaient à se livrer sur elle à un acte irréparable.

.....

Le docteur Daubry ne s'était pas trompé dans ses prévisions.

Loin de Paris... sur les rives de la « Grande Bleue »... dans cette contrée ensoleillée... pareille à un éden... Régine, peu à peu, était revenue à la santé.

Et Marcelle qui, devant sa mère, dissimulait l'immense peine qu'elle portait en elle... Marcelle, par ses soins incessants, avait été pour beaucoup dans la guérison de la pauvre femme.

Pourtant si le cerne qui entourait les yeux de celle-ci — indice d'un état de fièvre intense — s'était effacé... si ses joues creuses... ses lèvres décolorées avaient repris un peu de leur fraîcheur première, dans la magnifique chevelure noire de Régine... quelques fils d'argent... à présent, apparaissaient.

En ces derniers mois, elle avait beaucoup changé et il semblait bien lointain le temps... si proche pourtant... où elle semblait être la sœur aînée de sa fille.

Elle n'était pas encore une vieille femme.

Mais elle était bien près de le devenir.

Et elle n'en éprouvait aucune amertume.

Que lui importait la perte de son inutile beauté à celle qui n'avait connu du mariage... et de la vie... que les désenchantements !

Dès qu'elle avait eu... en partie... reconquis ses forces elle avait parlé à Marcelle de quitter le cap Martin... le chalet des Rêves... de retourner à Paris où le devoir... son devoir... qu'elle accomplirait jusqu'au bout... l'appelait auprès du malheureux dont l'existence désormais était une lente... une douloureuse agonie... et auquel elle pardonnait... elle qui avait tant pardonné déjà... l'aveuglement de la jalousie... ses soupçons abominables et le mal qu'ici-bas il lui avait fait.

Retourner à Paris ?

Chose étrange... Marcelle avait accueilli cette proposition sans enthousiasme.

Même avec une contrariété visible.

Et elle avait insisté d'une façon vraiment anormale... vraiment surprenante... pour prolonger leur séjour dans le Midi... Elle avait prétexté que sa mère n'était pas suffisamment rétablie... Il fallait prendre des précautions encore... ne pas commettre d'imprudence... Et, dans sa plaidoirie, pour que Régine consentît à demeurer quelques semaines encore au châlet des Rêves, elle avait mis tant de chaleur que la femme du banquier s'était laissé convaincre.

Mais l'attitude de sa fille... le peu d'empressement de celle-ci à partir de ces lieux où, en vérité, rien ne les retenait plus, n'avait pas été sans l'intriguer énormément.

Voyons... alors que, au contraire, tout devait inciter Marcelle à regagner sans retard la ville où elle avait son père, son mari duquel, presque au lendemain de ses noces, avait été séparée... pourquoi s'obstinait-elle à rester là ?...

Pourtant elle l'aimait, ce père de par son malheur si à plaindre hélas !

Elle aimait Jacques aussi !...

Oui... l'un et l'autre... à des titres différents... lui étaient chers.

Pour quelle raison... volontairement... se tenait-elle éloignée d'eux ?

Pour quelle raison... volontairement... se tenait-elle éloignée d'eux ?

Elle avait déclaré : Je retournerai à Paris lorsque je serai assurée, mère, de ta guérison complète. Certes, c'était là, pour expliquer sa conduite, un motif plausible. Il en excusait la singularité.

Et, comme, malgré tout, elle, Régine, protestait.

— Je me porte tout à fait bien, je te le répète... Cesse, ma chérie, de te préoccuper ainsi de moi... Tu te dois à d'autres... à ton mari... Songe donc, Jacques souffre de ton absence... Dans les lettres... dans les longues lettres que, quotidiennement, il t'adresse... il te supplie de revenir le plus tôt possible... Il a été très bon de consentir à ce que tu demeures... loin de lui... si longtemps... Il y aurait, de ma part, ingratitude à ne pas lui en garder une sincère reconnaissance... Et, envers le pauvre garçon, je te trouve froide, insensible... Si je ne me disais pas que, puisque tu l'as épousé, c'est qu'il possède ton cœur, je serais presque épouvantée de ta manière d'agir !...

Marcelle n'avait rien répliqué.

Mais elle avait détourné la tête pour cacher la pâleur soudaine qui venait d'envahir son visage.

.....

C'